

# École Publique des Cèdres

Services périscolaires

LIVRET DE RENTRÉE

Année scolaire

**2024-2025**



🏠 Mairie de Saint Guinoux  
2 place de la Mairie

☎ 02.99.58.80.49

✉ [mairie.st.guinoux@orange.fr](mailto:mairie.st.guinoux@orange.fr)

@ [www.saint-guinoux.fr](http://www.saint-guinoux.fr)

## La Garderie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi (période scolaire)	
MATIN maternelle et élémentaire	7h30 à 8h35
SOIR maternelle et élémentaire	16h40 à 18h40

**Tarifs : cf. règlement intérieur de la garderie municipale**

**Toute heure commencée est due en totalité.**

Les agents territoriaux en charge de la garderie :

Madame Cristelle VALLARD, Madame Laura RENAULT,

Madame Lucie TROUILLARD

Le service de garderie est assuré dans le centre d'animation.

## L'École

Lundi, mardi, jeudi et vendredi (période scolaire)	
MATIN maternelle et élémentaire	8h45 - 12h00
APRES-MIDI maternelle et élémentaire	13h45 - 16h30

**RAPPEL : Les horaires de l'école doivent être scrupuleusement respectés.  
En cas de retard lors de la prise en charge des enfants à la sortie de l'école, l'enfant sera remis à la Garderie moyennant facturation.**

Les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) :

Madame Astrid PRIJENT ATSEM TPS -PS – MS

Madame MOYON Clémence MS – GS

## La Cantine

Lundi, mardi, jeudi et vendredi (période scolaire)	
MIDI maternelle + CP + CE2	12h00 - 12h50
MIDI élémentaire	12h55 - 13h45

### Inscriptions :

- **A l'année** : utiliser le formulaire n°1 « annuelle » à retourner en début d'année scolaire.  
(Utiliser le formulaire n°2 pour les modifications ponctuelles).
- **A la semaine** : utiliser le formulaire n°2 « à la semaine », à retourner en classe, le mardi au plus tard pour un inscription la semaine suivante (toute autre modalité ne sera pas prise en compte).

**Un exemplaire de chaque formulaire vous est remis en début d'année scolaire. Vous pouvez en faire une copie ou le télécharger sur le site internet : [www.saint-guinoux.fr](http://www.saint-guinoux.fr) > Vie Locale > Enfance > Services périscolaires > Cantine > formulaire inscription**

### Tarifs :

**La municipalité a décidé la mise en place d'une tarification de la cantine scolaire en fonction des revenus de chaque famille. La demande est à faire par chaque famille / parent d'élèves. Le formulaire de demande de tarification sociale est à déposer en mairie.**

**cf. règlement intérieur du restaurant scolaire**

Vous recevrez chaque mois une facture à régler auprès du Trésor public récapitulant le nombre de repas pris par votre enfant.

Les agents territoriaux en charge du service :

Madame Christelle VALLARD ; Madame Laura RENAULT ; Madame Karine DELACHIEUNE

## Informations générales

L'ensemble de l'équipe municipale, du personnel éducatif et des services municipaux œuvre au quotidien pour accueillir vos enfants de la meilleure manière possible. Aussi, nous vous invitons à respecter quelques règles indispensables au bien vivre ensemble :

- Respecter le fonctionnement, les horaires, et les professionnels qui travaillent auprès de vos enfants au sein de l'école et des services périscolaires ;
- La sécurité routière et le stationnement sont de la responsabilité de tous. Nous invitons les parents à garer leur véhicule sur les places de stationnement à proximité de l'école et non sur le trottoir ;
- Respecter l'entrée de l'école qui se fait exclusivement par le portail situé rue de Bonaban.

Merci de votre concours et excellente rentrée à toutes et à tous !

L'équipe municipale

